



**Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information
et la protection de la vie privée**

**PLAN DE SERVICES EN FRANÇAIS
2014-2015**

31 mars 2014

Message de l'agente de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée

L'agente de révision assume l'appréciation indépendante et impartiale des décisions prises par des organismes publics après avoir reçu des demandes de révision en vertu de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) et de la partie XX de la loi sur l'administration municipale (*Municipal Government Act*). Elle assume aussi l'appréciation des questions de confidentialité soulevées dans le cadre de la loi sur l'agent de révision à la protection de la vie privée (*Privacy Review Officer Act*).

L'agente de révision fait enquête sur les demandes ou les plaintes présentées par des personnes ou des groupes qui sont d'avis que leurs droits d'accès à l'information ou leurs droits à la confidentialité prévus par les lois pertinentes n'ont pas été respectés par les organismes publics. Après son enquête, l'agente de révision publie un rapport qui contient ses conclusions ainsi que ses recommandations à l'organisme public provincial, municipal ou local en question pour qu'il réaffirme ou modifie sa décision et qu'il rectifie ses processus et ses pratiques en ce qui a trait soit aux demandes d'accès à l'information soit à la protection de la vie privée.

De plus, la loi sur l'agent de révision à la protection de la vie privée (*Privacy Review Officer Act*) donne à l'agente de révision l'autorité de surveiller la façon dont les dispositions sur la confidentialité sont administrées, d'initier une enquête sur la conformité aux dispositions sur la confidentialité, d'entreprendre des recherches, d'informer et d'éduquer le public et, sur demande d'un organisme public, d'offrir des conseils et des commentaires au sujet de la confidentialité.

En juin 2013, le mandat statutaire de l'agente de révision a été élargi pour inclure une fonction d'appréciation indépendant dans le cadre de la loi sur les renseignements personnels sur la santé (*Personal Health Information Act*). Cette loi donne à l'agente de révision l'autorité d'effectuer des enquêtes sur des plaintes concernant les dispositions relatives à l'accès et à la confidentialité, d'entreprendre une enquête sur la conformité aux obligations en matière de confidentialité, d'entreprendre des recherches, d'informer et d'éduquer le public et, sur demande d'un organisme public, d'offrir des conseils et des commentaires au sujet de la confidentialité.

Je suis heureuse de présenter le plan de services en français du Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour l'exercice 2014-2015 conformément à la *Loi sur les services en français* et à son règlement.

Respectueusement soumis,

Carmen Stuart

Agente de révision intérimaire pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée
Agente de révision à la protection de la vie privée

Réponses aux demandes en français

Le Bureau de révision répondra aux demandes orales et écrites de communiquer en français reçues du public en ayant recours aux services de traduction, et consultera les Affaires acadiennes pour répondre aux personnes unilingues francophones. Le Bureau de révision poursuivra ses efforts en vue d'offrir directement des services en français en offrant à ses employés la possibilité de suivre des cours de français.

Inventaire des services en français

Les documents suivants sont affichés en français sur le site Web du Bureau de révision, sous le logo *Bonjour* :

- Plans de services en français
- Rapports annuels du Bureau de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée, de 2001 à aujourd'hui
- *Respect de vos droits d'accès à l'information et de protection de la vie privée – Un guide du citoyen pour les Néo-Écossais*
- *Procédure de demande de soumission à huis clos*
- *Responsabilités des demandeurs*
- *Que signifie « obligation d'assister »?*
- *Miniguide sur l'accès à l'information basé sur la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de la Nouvelle-Écosse (FOIPOP)*
- Signet promotionnel du Bureau de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée
- Cartes professionnelles pour quatre membres du personnel du Bureau de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée
- *Trousse d'urgence pour la protection des renseignements personnels* du Commissariat de la protection de la vie privée du Canada

Coordonnateur des services en français

Le coordonnateur des services en français pour le Bureau de révision est Robert Bay dont l'adresse électronique est BAYRA@gov.ns.ca.

Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Le plan de services en français du Bureau de révision comprend la communication en français avec la communauté acadienne et francophone en ayant recours aux services de traduction. Il comprend aussi la poursuite de la promotion des cours de français auprès des employés et de l'offre de suivre ces cours. Les membres de la communauté acadienne pourront ainsi, dans la langue de leur choix, exercer leurs droits d'accès à l'information et de protection de la vie privée en vertu des lois pertinentes.

La participation du Bureau de révision au Comité de coordination des services en français améliorera sa compréhension de la communauté acadienne et francophone et contribuera à offrir un meilleur service à cette communauté.

Tableau 1
Tableau 1 – Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs pour 2013-2014
Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information
et la protection de la vie privée

Objectifs	Buts et objectifs du Bureau pour 2013-2014	Mesures prévues 2013-2014	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs pour 2013-2014
<p><u>Objectif 1 – Leadership et orientation politique</u> Se faire le champion et assurer le soutien des cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>	<p>– Champion des services en français</p> <p>Les institutions publiques désignées</p> <p>- ont favorisé un environnement positif où les services en français sont encouragés, attendus, respectés et appréciés;</p> <p>- sont informées de leurs obligations relatives aux services en français et se sont acquittées de leurs obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement;</p> <p>- ont une vision pour assurer les progrès et ont intégré les services en français dans leurs politiques, leurs programmes et la prestation de services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de se faire le champion du développement d'une plus grande capacité d'offrir des services en français. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation active au Comité de coordination des services en français depuis juillet 2010. ▪ Rédaction, traduction et publication sur le site Web du Plan de services en français du Bureau de révision. ▪ Un membre du personnel a poursuivi ses cours de français.
<p><u>Objectif 2– Disponibilité et accessibilité des services en français</u> Augmenter la portée des services en français et la sensibilisation à ces services par l'offre active, la communication, les ressources électroniques et sur papier, et la capacité accrue de la fonction publique d'offrir des services en français.</p>	<p>Évaluer les besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone et les services actuels pour déterminer comment ces besoins peuvent être abordés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la traduction des ressources et afficher la version française sur le site Web du Bureau de révision. Trouver des façons de présenter les nouveaux documents bilingues. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un guide du citoyen pour les Néo-Écossais</i> est affiché sur le site Web. Le texte fait l'objet d'une révision. ▪ Deux documents destinés au public ont été traduits et affichés sur le site Web : le plan de services en français et le rapport annuel. ▪ Le Bureau de révision a rencontré les représentants de Réseau-Santé – Nouvelle-Écosse

Objectifs	Buts et objectifs du Bureau pour 2013-2014	Mesures prévues 2013-2014	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs pour 2013-2014
			pour discuter des besoins de la communauté acadienne et francophone en ce qui a trait à l'information sur la loi sur les renseignements médicaux personnels (<i>Personal Health Information Act</i>).
<p><u>Objectif 3 – Développement communautaire et amélioration des capacités</u> Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.</p>	<p>Évaluer de quelle façon les plans futurs pour les services en français favoriseront la préservation et l'essor de la communauté acadienne et francophone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de développer la capacité d'offrir des services en français au Bureau de révision pour mieux faire participer la communauté acadienne et francophone dans l'avenir. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre du personnel a poursuivi ses cours de français. ▪ Tous les employés à temps plein ont suivi l'atelier <i>Acadie at a Glance</i>. ▪ Le Bureau de révision a rencontré les représentants de Réseau-Santé – Nouvelle-Écosse pour discuter des besoins de la communauté acadienne et francophone en ce qui a trait à l'information sur la loi sur les renseignements médicaux personnels (<i>Personal Health Information Act</i>).

Tableau 2 – Buts, objectifs et mesures pour l'année 2014-2015
Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information
et la protection de la vie privée

Objectifs	Résultats attendus : Plan stratégique pour les services en français 2013-2018	Buts et objectifs du Bureau pour 2014-2015	Mesures prévues en – 2014-2015
<p><u>Objectif 1 – Leadership et orientation politique</u> Se faire le champion et assurer le soutien des cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement.</p>	<p>Champion des services en français</p> <p>Les institutions publiques désignées</p> <p>ont favorisé un environnement positif où les services en français sont encouragés, attendus, respectés et appréciés;</p> <p>sont informées de leurs obligations relatives aux services en français et se sont acquittées de leurs obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son règlement;</p> <p>ont une vision pour assurer les progrès et ont intégré les services en français dans leurs politiques, leurs programmes et la prestation de services.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de se faire le champion du développement d'une plus grande capacité d'offrir des services en français. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accorder du temps aux employés pour qu'ils continuent de suivre des cours de français. ▪ Continuer de promouvoir l'atelier de sensibilisation culturelle offert par les Affaires acadiennes auprès de tout le personnel du Bureau de révision. ▪ Continuer de participer activement au comité de coordination des services en français.
<p><u>Objectif 2– Disponibilité et accessibilité des services en français</u> Augmenter la portée des services en français et la sensibilisation à ces services par l'offre active, la communication, les ressources électroniques et sur papier, et la capacité accrue de la fonction publique d'offrir des services en français.</p>	<p>Documents d'information : imprimés ou électroniques</p> <p>La communauté acadienne et francophone a accès à des documents d'information bilingues ou en français, en format imprimé ou électronique.</p> <p>Les sites Web du gouvernement ont du nouveau contenu en français et sont faciles à naviguer pour les utilisateurs francophones parce qu'une approche uniforme a été adoptée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la traduction des ressources et afficher les versions françaises sur le site Web du Bureau de révision. Trouver des façons de présenter les nouveaux documents bilingues. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer quels seront les documents publics à faire traduire et à afficher sur le site Web du Bureau de révision. ▪ Continuer de traduire le rapport annuel et le plan de services en français du Bureau de révision et d'afficher les versions françaises sur le site Web.
<p><u>Objectif 3 – Engagement et approche communautaires</u> Favoriser la participation de la communauté</p>	<p>Développement et essor de la communauté</p> <p>Le développement et la vitalité de la communauté acadienne et francophone sont améliorés par la prestation de services en français.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de développer la capacité d'offrir des services en français au Bureau de révision pour mieux faire participer la 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de promouvoir l'atelier de sensibilisation culturelle offert par les Affaires acadiennes auprès de tout le personnel du Bureau de révision. ▪ Continuer de promouvoir les

Objectifs	Résultats attendus : Plan stratégique pour les services en français 2013-2018	Buts et objectifs du Bureau pour 2014-2015	Mesures prévues en – 2014-2015
<p>acadienne et francophone à l'élaboration de politiques gouvernementales en vue d'améliorer la prestation de services en français.</p>		<p>communauté acadienne et francophone dans l'avenir.</p>	<p>cours de français auprès des employés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de participer activement au comité de coordination des services en français. ▪ Continuer d'évaluer les nouveaux documents sur les politiques et la procédure dans le but de les faire traduire et d'afficher les versions françaises sur le site Web du Bureau de révision. ▪ Explorer la possibilité de rédiger une brochure ou un dépliant pour expliquer le rôle de l'agente de révision à la protection de la vie privée dans le cadre de la nouvelle loi sur les renseignements médicaux personnels (<i>Personal Health Information Act</i>) entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013, et de l'afficher sur le site Web en anglais et en français.